

*Plébiscite sur l'avortement—Loi*

matière? Qu'est-ce que c'est, une personne vivante, un être vivant? Qu'en est-il de l'évolution de la vie qui a commencé il y a un ou deux milliards d'années? Je veux parler, bien sûr, des formes de vie les plus rudimentaires comme les bactéries, bien qu'elles ne soient peut-être pas si rudimentaires, je veux parler de la synthèse des protéines, de toutes ces choses qui semblent inertes. Ces êtres infimes sont aussi proches de nous que nous pouvons l'être les uns des autres. Lorsque nous mourons, nos charges d'électricité positive et négative retournent dans un grand réservoir de matière qui recrée toutes les choses vivantes de l'univers. Donc, où la vie commence-t-elle? La vie ne commence pas à la conception ou au moment où le sperme s'unit avec l'ovule. Elle a commencé il y a quelques milliards d'années. Il est parfaitement ridicule de vouloir donner une définition artificielle du moment où la vie commence.

● (1720)

Je pense que toute la planification que demandent les lois sur l'avortement, la stérilisation, la population mondiale et toutes ces autres choses ne devrait pas se fonder sur de simples idées émotionnelles, que nous pensions que les humains ont été créés en un instant d'un seul mot du Tout Puissant ou que la vie a commencé il y a six mille ans lorsque Dieu a insufflé dans une motte de terre le souffle de vie faisant de l'homme un être vivant. Ce sont des questions qui nous dépassent et dont nous ne connaissons pas les réponses. Je ne pense pas qu'on puisse dire quand commence la vie d'un être humain. Je pense que la seule chose qu'il faut voir lorsque nous tentons d'établir s'il faut tuer ou empêcher de naître un fœtus, c'est le bien de la société. Il faut pour cela beaucoup de réflexion et je ne pense pas qu'on puisse régler la question sous le coup d'une émotion. Les gens pour ou contre sont en nombre à peu près égal et je ne vois pas la nécessité d'un référendum. C'est une question du ressort du Parlement. Les gens nous ont nommés ici pour nous servir de notre tête et de toutes nos connaissances pour régler les problèmes et, si nous ne pouvons pas le faire, je pense que nous ne remplissons pas nos devoirs de député.

Je ne vois aucune raison d'évoquer la possibilité d'un référendum. Pour reprendre les mots de Clementine Churchill, la première chose dont le député doit se soucier est son devoir envers sa patrie, la deuxième, son devoir envers ses commettants et la troisième, son devoir envers son parti. On pourrait aller plus loin. Si on venait me dire que je dois voter de telle ou telle manière parce que la majorité de mes électeurs le veulent ainsi et que cela aille à l'encontre de mes convictions et de mon sens moral, je répondrai: «Je suis désolé; je ne suis pas votre délégué mais votre représentant». Je crois que c'est là la première chose dont le député doit se convaincre. Tout le temps que nous avons passé sur ces questions depuis janvier, à commencer par le débat sur la peine capitale, n'a pas réussi à clarifier dans l'esprit des nôtres quel est le vrai rôle d'un député. Cela m'a beaucoup tracassé.

On a entendu des députés dire que leurs électeurs veulent ceci, qu'ils veulent cela dans une proportion de 80 p. 100. Monsieur l'Orateur, si mes commettants m'ont élu, c'est qu'ils me reconnaissent un certain discernement, qu'ils me pensent honnête; voilà pourquoi ils m'ont choisi comme représentant. Cela peut changer. Je veux bien qu'il en soit ainsi pourvu que l'on procède rationnellement mais si l'émotion et l'agitation prennent le premier plan, je m'en dirai désolé; ce qui ne m'empêcherait pas d'accepter la volonté de la majorité.

[M. Railton.]

Pour revenir au bill rempli de bonnes intentions que le député a présenté aujourd'hui, je ne crois pas que la question de l'avortement puisse se régler facilement. Elle ne pourra être réglée que grâce à un effort de la part de chacun d'entre nous pour s'interroger en son for intérieur et se prononcer après avoir beaucoup réfléchi. La seule idée de régler cette question par voie de plébiscite m'horripile. Les députés devraient prendre nettement position. Sont-ils toujours obligés de se croire les simples mandataires d'une circonscription? A mon avis, la confusion qui existe au sein de notre société actuelle est en grande partie attribuable, non seulement au laxisme mais à une absence de réflexion. Comme l'a dit Marshal McLuhan, la télévision est la grande responsable. La moitié de nos soucis et de nos maux, sans compter les discussions stupides dans lesquelles nous nous engageons, sont attribuables au fait que la télévision a créé une société éminemment présente.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je m'excuse auprès du député qui a la parole mais je crois que son temps de parole est expiré. La parole est au député de Broadview (M. Gilbert).

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, le bill C-40 est une loi prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada. Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) nous a exposé les raisons qui l'ont poussé à présenter ce bill. Pendant sa campagne, il avait promis aux électeurs de sa circonscription qu'il soulèverait certaines de ces questions controversées afin de voir si elles pouvaient être réglées au moyen d'un plébiscite.

Je précise tout de suite, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas ici d'un bill sur l'avortement, mais sur un plébiscite national relatif à l'avortement. Le parrain du bill voulait également soulever la question de la peine capitale et j'en conclus donc que selon lui, la peine capitale et l'avortement devraient être résolus par un plébiscite.

Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez du bill visant à modifier le Code criminel en 1970 ou 1971 lorsque l'on a fait des modifications relativement à l'avortement. Le gouvernement donna alors suite à un rapport que lui avait soumis le comité permanent de la santé et du bien-être social qui avait étudié le problème de l'avortement en profondeur et fait certaines recommandations. Si je me souviens bien, on étendit la portée de la loi afin d'inclure l'avortement thérapeutique lorsque la vie ou la santé de la mère étaient en danger. Cette loi existe toujours et elle n'a pas eu de grand retentissement.

En 1967, on a modifié le Code criminel en ce qui concerne la peine capitale et il y eut de grandes discussions à ce moment. Il n'y a pas eu de plébiscite mais on a aboli la peine capitale pour une période de cinq ans, sauf dans le cas du meurtre de policiers ou de gardiens de prison. Nous avons eu ce pouvoir pendant cinq ans. Il a pris fin en 1972 et nous avons tenu en 1973 un débat qui a duré très longtemps. Il s'est terminé la semaine dernière et ce bill prendra forme de loi lorsque le Sénat aura fini de l'étudier et qu'il sera promulgué.

● (1730)

J'ai eu le plaisir d'entendre mon préopinant dire qu'il représente sa circonscription. Nous représentons tous nos électeurs, mais notre premier devoir est envers le pays. Nous n'avons pas été envoyés ici comme de simples automates pour exprimer les sentiments et les vœux de tous les électeurs de nos circonscriptions. Nous avons été envoyés ici pour exercer notre bon jugement sur les problèmes que